



Fraude non repérée au travail

Par **altair1979**, le **19/04/2014** à **19:40**

Bonsoir,

Je suis employé de banque, je gère le compte d'un client, qui est souvent en découvert mais qui régularise à chacun de mes appels avec des remises de chèques ou des versements plus la paye. Donc j'ai payés plusieurs opérations (chèques avant tout). Après réflexion je me demande si il ne fait pas de la cavalerie.

Puis j'ai être sanctionné au travail ou pénalement si c'est avéré et que j'ai payé des opérations et que je m'en sois rendu compte tardivement ?

Merci d'avance.